

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 26 novembre 2008, d'agréer la société suivante :

TRADERS INVESTMENT MANAGERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières .

« **TRADERS INVESTMENT MANAGERS** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 novembre 2008, en tant que société de gestion d'un capital de D.200 000 spécialisée dans :

- la gestion de SICAV et FCP
- la gestion individuelle des portefeuilles de valeurs mobilières.